

**VILLE DE PARIS**  
**18EME ARRONDISSEMENT**

**OPERATION**

**3/9 et 11 rue Marc Seguin**

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES  
DE L'OUVRAGE**  
**(résidence sociale et foyer de jeunes travailleurs)**

## VILLE DE PARIS

(18<sup>ème</sup> arrondissement)

### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

Dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, ADOMA projette la démolition/reconstruction du foyer de travailleurs migrants situé 3/9 rue Marc Seguin à Paris 18<sup>ème</sup> dont elle est propriétaire, sur un terrain d'assiette élargi comprenant l'emprise actuelle et l'emprise de la parcelle voisine, 11 rue Marc Seguin.

L'acquisition par ADOMA de la parcelle située 11 rue Marc Seguin permettrait la réalisation sur l'emprise élargie d'une nouvelle résidence sociale d'environ 270 logements individuels, autonomes et meublés, et d'un foyer de jeunes travailleurs d'environ 80 logements individuels

Ce projet est prévu pour être exécuté en phases afin de permettre la poursuite du fonctionnement de la résidence actuelle pendant les travaux.

#### PLAN DE PHASAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME:

- PHASE 1 : avant même toute démolition, construction, sur la parcelle 11 rue Marc Seguin, d'un bâtiment autonome sur trois niveaux : R + 6 sur rue avec sa chaufferie installée au rez-de-chaussée et à l'arrière, deux bâtiments R + 2 et R + 1 sur la parcelle ADOMA, permettant la réalisation d'environ 53 logements et ainsi le transfert de 53 des 85 résidents du bâtiment R + 3 contigu. Les autres résidents seront relogés sur un site de desserrement.
- PHASE 1bis : démolition du bâtiment R + 3 de l'actuelle résidence.
- PHASE 2 : construction du second bâtiment R + 6 sur rue d'environ 148 logements, réalisation des locaux communs au rez-de-chaussée et aménagement des espaces extérieurs. Transfert de 148 des 182 résidents du bâtiment R + 6 actuel. Les autres résidents seront relogés sur un site de desserrement.
- PHASE 2bis : démolition du bâtiment R + 6 de l'actuelle résidence.
- PHASE 3 : construction du dernier bâtiment sur 2 niveaux à usage de résidence sociale mixte- jeunes travailleurs : R + 6 sur rue et R + 3 à l'arrière, comportant 149 logements dont 80 logements minimum réservés aux jeunes actifs, et proposant des surfaces d'espaces collectifs plus grandes que celles des résidences sociales.

Ce phasage pourra être amené à évoluer en fonction de l'avancement de la procédure d'expropriation.